



Changement de statue baisse de salaire

Par **la danseuse_old**, le **25/05/2007** à **12:52**

actuellement je suis vacataire au sein d'un centre culturel et social lequel souhaite se constituer en association. peut-on baisser mon salaire horaire alors que j'occuperais les mêmes fonctions?

Par **Christelle_old**, le **25/05/2007** à **13:45**

Bonjour,

On ne peut pas baisser un salaire au sein d'un même contrat de travail. Mais si votre contrat se termine, et que vous êtes embauché par la même structure constituée différemment, le salaire est à nouveau librement négocié...